

BILAN D'ACTIVITÉS 2022



**COMMUNES
FORESTIÈRES**
ALPES-MARITIMES

Notre représentation départementale, la force d'un réseau mobilisé !

Chiffres clés 2022

- ✓ 53 adhérents
- ✓ Plus de 6 000 adhérents à l'échelle nationale

LE RÔLE CENTRAL DES ÉLUS DANS LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Les élu.e.s ont un rôle important dans la politique forestière territoriale en tant qu'aménageur du territoire, prescripteur bois, propriétaire forestier, responsable de la sécurité. Les élus sont au centre de la définition des politiques forestières, garants de l'intérêt général et de la pérennité des forêts.

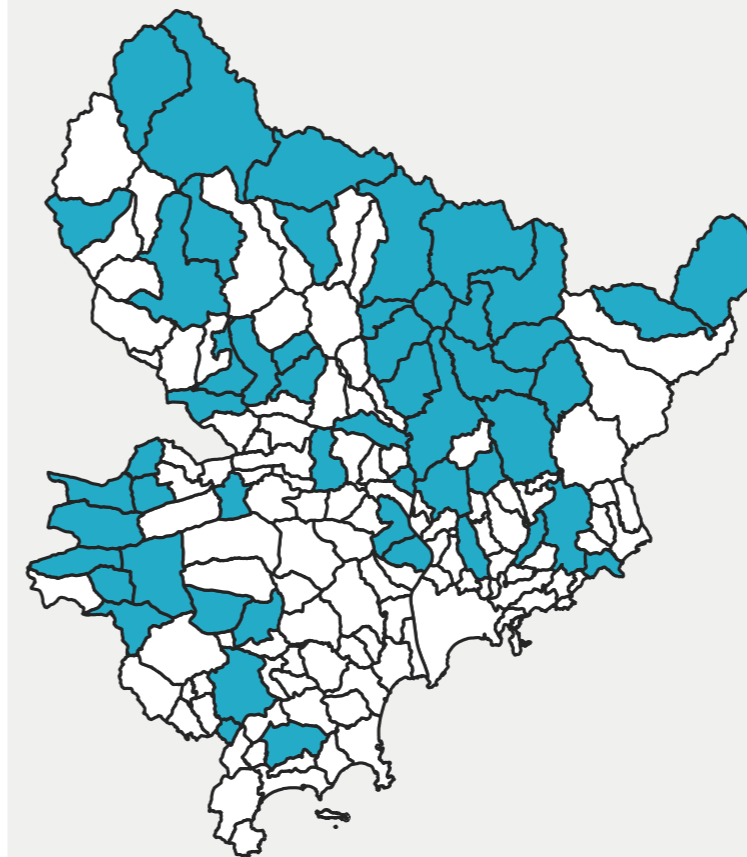


LES COMMUNES FORESTIÈRES, AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

L'action des Communes forestières vise à :

1. Préserver l'intérêt général des forêts
2. Garantir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts
3. S'appuyer sur la forêt et le bois pour lutter contre le changement climatique
4. Encourager la transition énergétique des territoires avec le bois local
5. Protéger les forêts contre les risques naturels

Le conseil d'administration et l'équipe technique est au service des collectivités adhérentes.



19 administrateurs mobilisés dans l'association



VOTRE CONTACT
DANS LES
ALPES-MARITIMES
Véronique Balliste
06 86 74 71 90

veronique.balliste@communesforestieres.org

UNE ASSOCIATION ORGANISÉE EN RÉSEAU POUR ÊTRE ACTEUR DES POLITIQUES FORESTIÈRES

Les Communes forestières sont structurées afin de pouvoir se positionner sur la définition et la mise en œuvre des politiques forestières nationales, régionales et départementales.

Dans les Alpes-Maritimes, de nombreux échanges avec l'ONF ont permis de faire un état des lieux des difficultés concernant les coupes de bois et les aménagements forestiers, pour une meilleure prise en compte des attentes des communes. Martine Barengo-Ferrier, Présidente de l'association, a interpellé la directrice générale de l'ONF, pour lui signifier que la situation des Alpes-Maritimes était préoccupante.

Par ailleurs, l'association s'est rapprochée de l'Agence 06 afin de mettre en place un partenariat permettant de valoriser les bois locaux dans les projets de construction et de chauffage des collectivités.

ZOOM



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ÉLUS MOBILISÉS AU SEIN DES TERRITOIRES

Les membres du conseil d'administration sont les relais locaux des Communes forestières. Ils identifient et font remonter les difficultés, les projets sur leurs territoires. Ils se mobilisent également dans les commissions départementales de la Chasse et de la faune sauvage, de Préservation des espaces naturels agricoles et forestiers. Les administrateurs sont présents dans les instances régionales et nationales des Communes forestières.

Notre représentation nationale, un réseau structuré et mobilisé !

Chiffres clés 2022

- ✓ Convention entre les Communes forestières - ONF
- ✓ 2 ans de négociation

LES ASSISES NATIONALES DE LA FORÊT ET DU BOIS



Lors de ces assises, les Communes forestières ont été entendues ! Elles saluent la mise en place d'un financement pérenne pour le renouvellement forestier, la reconnaissance du rôle de l' élu comme interlocuteur privilégié entre la forêt et la société, le renforcement des programmes de recherche et la mise en place d'un dialogue constructif avec les ONG.

Les Communes forestières se sont investies dans ces assises nationales qui ont permis d'aboutir sur une stratégie de long terme basée sur 4 piliers :

1. Dresser un état détaillé de la forêt et accompagner les propriétaires dans leurs choix de gestion face au changement climatique.
2. Poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement de forêts.
3. Investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois.
4. Expérimenter des nouvelles formes de dialogue national et territorial

LE PARTENARIAT COMMUNES FORESTIÈRES – ONF RENOUEVÉ

Le renouvellement du partenariat Communes forestières-ONF a été concrétisé cette fois-ci, par une convention adossée au contrat signé entre l'Etat et l'ONF pour la période 2021-2026. Cette dernière a fait l'objet d'une rude négociation avec plusieurs avancées notables pour les Communes forestières :

1. Le respect du rôle de l' élu comme décideur de la gestion de sa forêt et de son territoire.
2. La précision des critères d'application au régime forestier, en veillant au maintien d'un parallélisme avec les critères de distraction.
3. L'évolution du processus d'élaboration et le contenu des aménagements forestiers.

4. Le déploiement conjoint d'actions pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique.

5. La définition d'une stratégie de commercialisation des bois des collectivités, garante d'une valorisation optimale des produits de la sylviculture.

6. Le développement des contrats afin de conforter l'approvisionnement des entreprises locales et d'accroître la valeur ajoutée dans les territoires.

Trois groupes de travail sont mis en place sur les sujets suivants : **l'aménagement forestier, le périmètre du régime forestier, la commercialisation des bois.**



VOTRE CONTACT SUR LA POLITIQUE NATIONALE

Jérôme BONNET
06 73 90 26 49

jerome.bonnet@communesforestieres.org

NOTRE STRATÉGIE

Positionner les Communes forestières comme un acteur clé de la filière forêt bois en lien avec ses 6000 adhérents !

NOS PARTENAIRES

Association des Maires et Association des Maires Ruraux, État, ONF

L' élu,
décideur de
la gestion
de sa forêt



Assemblée générale de la Fédération Nationale des Communes forestières, le 27 octobre à Dijon

ZOOM



[DONS AUX COMMUNES] DÉFISCALISATION POUR LES TRAVAUX FORESTIERS

La loi de finances 2023 permet d'offrir une réduction d'impôt aux particuliers et aux entreprises qui font des dons aux communes pour des opérations d'entretien et de renouvellement pour la forêt. Ce dispositif permet de compléter utilement les financements publics et de concourir à l'autofinancement de travaux sylvicoles de desserte ou de plantation.

Protégeons nos forêts des incendies !

Chiffres clés 2022

- ✓ Doctrine nationale des Communes forestières
- ✓ 28 élus formés sur les obligations légales

UNE DOCTRINE NATIONALE POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES

L'Etat pilote et règlemente les politiques de prévention et de lutte contre les feux de forêt. **Les élus agissent dans le cadre de leurs prérogatives régaliennes et sont pénalement responsables.** Les collectivités engagent des budgets conséquents sur cette thématique.

Les Communes forestières ont défini leur doctrine nationale, basée sur les attentes suivantes :

1. Accroître la pression sur les citoyens concernant les débroussailllements obligatoires et systématiser le soutien de l'État aux Maires
2. Travailler sur un schéma type de développement urbanistique prenant en compte le risque
3. Avoir une garantie de l'État sur la capacité d'intervention de la flotte aérienne
4. Participer à des retours d'expériences et faire du partage et du lien entre acteurs
5. Participer au développement d'une culture du risque auprès des populations et des élus
6. Défendre le principe que les dispositions de protection contre les incendies prévues dans le Code forestier s'appliquent, en particulier, sur le débroussaillage obligatoire et l'équipement des massifs, sans remettre en cause les protections environnementales.



NOTRE STRATÉGIE

Faire reconnaître le rôle central des élus dans la défense des forêts contre les incendies et les accompagner dans la mise en œuvre de leur compétence.

NOS PARTENAIRES

État, SDIS, ONF

LES COMMUNES FORESTIÈRES ENTENDUES ET RECONNUES PAR L'ÉTAT ET LE DÉPARTEMENT



L'Etat reconnaît enfin le rôle des Communes forestières dans la défense des forêts contre l'incendie.

Suite à l'été 2022, le Président de la République a redéfini à l'automne la stratégie de l'Etat en matière de DFCI. Parallèlement dans la suite des assises de la forêt le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a engagé un travail de refonte du dispositif des obligations légales de débroussaillage que les Communes forestières appelaient de leurs vœux depuis de nombreuses années.

Réaffirmant le rôle triple et incontournable des élus et des communes responsables de l'application du débroussaillage, maîtres d'ouvrage des équipements de lutte (citernes, pistes...) et cofinanceurs des SDIS, les Communes forestières ont formulé un certain nombre de propositions d'évolutions législatives et réglementaires des obligations légales de débroussaillage, afin d'harmoniser leurs réglementations, simplifier et faciliter leur mise en œuvre et leur contrôle.

Reconnaissant le rôle des Communes forestières, le Ministère de l'agriculture a conventionné avec elles un dispositif d'appui aux élus pour sensibiliser, informer, et accompagner les élus dans la mise en œuvre du débroussaillage obligatoire.



INFORMER LES ÉLUS DE LEURS RESPONSABILITÉS ET DES ACTIONS À MENER

L'appui des collectivités a été réalisé lors d'une formation à Carros. **Cette dernière regroupant 28 participants a permis d'échanger sur le risque incendie, les modalités et financements pour la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage.** La commune de Carros a apporté son retour d'expérience sur le sujet. Le 6 décembre 2022, à Grasse, une rencontre des élus a été organisée sur la Défense des forêts contre les incendies. Les Maires souhaitent davantage de conseils et de documents de communication pour inciter les propriétaires privés à entretenir leur forêt. Le guide des Maires « Le maire au cœur de la prévention et la lutte opérationnelle contre les incendies de forêt » est à votre disposition pour alimenter les démarches communales. **Enfin, un premier niveau d'appui a été réalisé sur ce thème lors du salon des Maires, auprès de communes de Drap et Castillon.**

Les communes responsables de l'application des OLD



VOTRE CONTACT SUR LE RISQUE INCENDIE

Grégory CORNILLAC
06 12 23 42 46

gregory.cornillac@communesforestieres.org

ZOOM



[VIDÉOS]
TOUT SAVOIR SUR LA GESTION DU RISQUE

Retrouvez nos vidéos sur la gestion du risque incendie et la mise en œuvre des Obligations légales de débroussaillage en suivant ce QR code



Assurons la pérennité des forêts communales !

Chiffres clés 2022

- ✓ 30 élus formés
- ✓ 8 communes accompagnées

NOTRE STRATÉGIE

Apporter un appui aux communes dans les choix liés à la gestion des forêts communales et les aider à mobiliser les financements disponibles

NOS PARTENAIRES

ONF, CRPF



RÉGÉNÉRER LES ESPACES FORESTIERS DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La régénération naturelle est privilégiée dans les espaces forestiers. Dans le cadre du changement climatique, cette régénération est perturbée et implique des travaux à la charge des communes. Ces travaux sont finançables à hauteur de 90 % (Région et fonds privés RESPIR).

Expérimenter et déployer les mécanismes de compensation carbone

Lors d'une session d'information « Face aux enjeux climatiques, élus, pensez à la forêt et au bois de vos territoires » organisée à Carros, le 30 juin, le dispositif national du 'Label Bas Carbone' a été présenté en détails. Ce fut également l'occasion de mettre en avant la difficulté de reconnaissance des spécificités de la forêt méditerranéenne dans le déploiement de cet outil.

Pour échanger sur la difficulté d'adaptation du Label Bas Carbone au contexte méditerranéen, une réunion a été organisée sur la commune de Gilette, en présence de Mme la Sénatrice Patricia DEMAS, avec la participation de l'ONF 06/83 et du CNPF. L'objectif était d'établir une note technique pour que la sénatrice puisse défendre le sujet devant le Sénat.



RECHERCHE DES VOIES ET MOYENS DE VALORISATION DES SERVICES RENDUS PAR LA FORÊT

Une matinée « les Communes Forestières à votre rencontre » consacrée, entre autres, à des échanges sur les impacts et les enjeux forestiers liés au changement climatique s'est déroulée le 25 octobre en mairie de Roure. **Les travaux et investissements forestiers, la régénération des peuplements, les services écosystémiques et la pression cynégétique ont été au cœur des échanges.** La promotion des mesures financières disponibles a été réalisée.



ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA RÉVISION ET LA MISE EN OEUVRE DE LEUR AMÉNAGEMENT FORESTIER



En février 2022, la commune de St Martin d'Entraunes a déposé une demande de subvention pour la création d'une desserte (poursuite de l'action 2021, début des travaux en 2023).

L'association a informé la commune de Spéracèdes sur l'application du régime forestier et l'aménagement forestier pour la forêt communale. Elle a également participé à la révision de l'aménagement forestier de la Bollène Vésubie.

Investir en forêt, c'est investir dans l'avenir !



VOTRE CONTACT DANS LES ALPES-MARITIMES

Veronique Balliste
06 86 74 71 90

veronique.balliste@communesforestieres.org



[RENCONTRE DES ÉLUS] La reconstruction des vallées

Lors de la « Rencontre des élus » à Breil sur Roya, sur le thème de la reconstruction des vallées, plusieurs problématiques ont été identifiées par les élus : l'accessibilité, le besoin d'une scierie, l'intégration des enjeux environnementaux dans les projets forestiers. L'association travaille depuis à porter la voix des élus auprès de l'Etat dans le cadre du travail initié sur la reconstruction des vallées. La desserte sera un axe de financement des projets sur la mission interministérielle de reconstruction des vallées.

ZOOM



[LES FORMATIONS] PORTE D'ENTRÉE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE VOS PROBLÉMATIQUES

Lors de l'année 2022, l'association a organisé plusieurs formations et rencontres à destination des élus. Elle était également présente sur le Congrès des Maires afin de sensibiliser un large panel d'élus sur la forêt et le bois.

Sensibilisons les acteurs aux enjeux de la filière !

Chiffres clés 2022

- ✓ 2 millions de connexions au site de l'Observatoire
- ✓ 196 indicateurs disponibles sur la cartoθήque

DES DONNÉES FORESTIÈRES DISPONIBLES À L'ÉCHELLE DES COLLECTIVITÉS

Les Communes forestières, en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et Fibois Sud, animent l'Observatoire de la forêt méditerranéenne. Ce dispositif diffuse des outils d'information sur les enjeux forêt et bois. Une publication annuelle permet d'identifier les grandes dynamiques régionales.

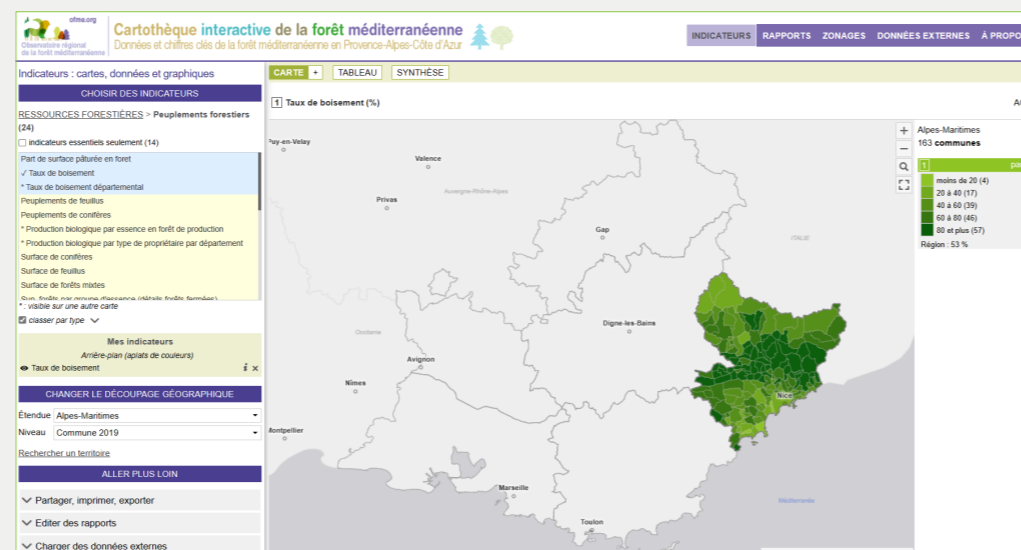
Les Communes forestières ont également mis en place et actualisent la cartoθήque interactive afin de diffuser de nombreuses informations chiffrées sur la forêt et le bois.

En parallèle, elles mettent à disposition des collectivités des cartes et extractions de données.

Dans ce cadre, 2 collectivités ont sollicité l'Observatoire en 2022 pour alimenter leurs actions :

- CA Riviera française
- CC Pays des Paillons

Cette mise à disposition des données a permis d'intégrer les enjeux forestiers dans les plans climat énergie territoriaux et le schéma de cohérence territoriale.



MODERNISATION DE L'OBSERVATOIRE

Créé en 2001 par la Région et les Communes forestières, le partenariat au sein de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne s'est élargi, intégrant depuis 2022 la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt ainsi que l'interprofession Fibois Sud.

Après 20 ans de fonctionnement, l'année 2022 a été l'occasion de faire le bilan et de travailler au repositionnement de l'Observatoire.

Les objectifs des partenaires qui le constituent (Région, Communes forestières, DRAAF et Fibois Sud) sont :

1. Repositionner l'Observatoire en tant qu'expert et vulgarisateur de l'information forestière au bénéfice de la définition et du suivi des politiques publiques touchant à la forêt.
2. Permettre l'accès aux informations forestières pour une meilleure prise en compte des enjeux dans les politiques publiques et l'aménagement du territoire.
3. Cibler une pluralité d'acteurs institutionnels, aménageurs, urbanistes, collectivités, forestiers, professionnels de la filière forêt-bois ou encore scientifiques afin de diversifier et d'augmenter la richesse des contenus.
4. Rapprocher les outils des besoins des utilisateurs par la mise à jour continue de la cartoθήque, la refonte du site internet et par de nouveaux formats de publication. De nouveaux outils pourront également voir le jour notamment par l'inclusion du pôle forêt du CRIGE aux comités thématiques associés.

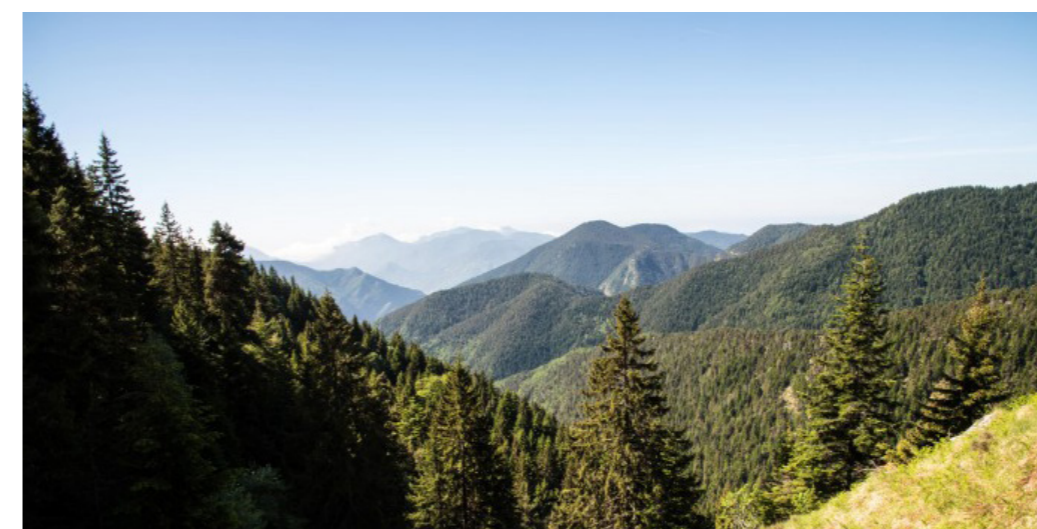
Intégrer les enjeux forestiers dans l'aménagement des territoires



VOTRE CONTACT SUR L'OBSERVATOIRE DE LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE

Luc MABIRE
04 42 65 78 13

luc.mabire@communesforestieres.org



ZOOM



[L'OBSERVATOIRE] SUIVI DES ACTUALITÉS DE LA FILIÈRE

Le site internet de l'Observatoire centralise des actualités et de la documentation sur la forêt et le bois au niveau régional et national.

Dans ce cadre, les Communes forestières réalisent son actualisation régulière et envoient la lettre d'information mensuelle.

NOTRE STRATÉGIE

Placer l'Observatoire de la forêt méditerranéenne comme un centre de ressource au service des politiques publiques.

Informers, sensibiliser les élus sur les enjeux à l'échelle de leur territoire d'action, suivre les politiques territoriales.

NOS PARTENAIRES

Région, DRAAF, Fibois Sud

Formons les collectivités pour agir sur la filière !

Chiffres clés 2022

- ✓ 5 formations proposées aux élus du département
- ✓ 40 élus participants

NOTRE STRATÉGIE

Informier et former les élus sur leur rôle dans les multiples facettes de la filière forêt bois.

NOS PARTENAIRES

ONF, CERPAM, CRPF, Région, Fibois Sud, Etat, SDIS, Département des Alpes-Maritimes

UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE

5 formations ont été proposées aux collectivités sur la gestion des forêts et la valorisation des bois.

27/01/2022 en visioconférence

Agir en forêt privée : réglementation et moyens d'action des élus

Information sur la gestion en forêt privée et les leviers d'action des élus pour l'encourager.

31/05/2022 en visioconférence

Elus, maîtrisez la commercialisation de vos bois !

Présentation des différents modes de vente possibles en fonction des attentes des communes.

30/06/2022 à Carros

Face aux enjeux climatiques, la forêt un atout majeur de nos territoires

Présentation des actions pour lutter contre le changement climatique.

29/09/2022 à Valderoure

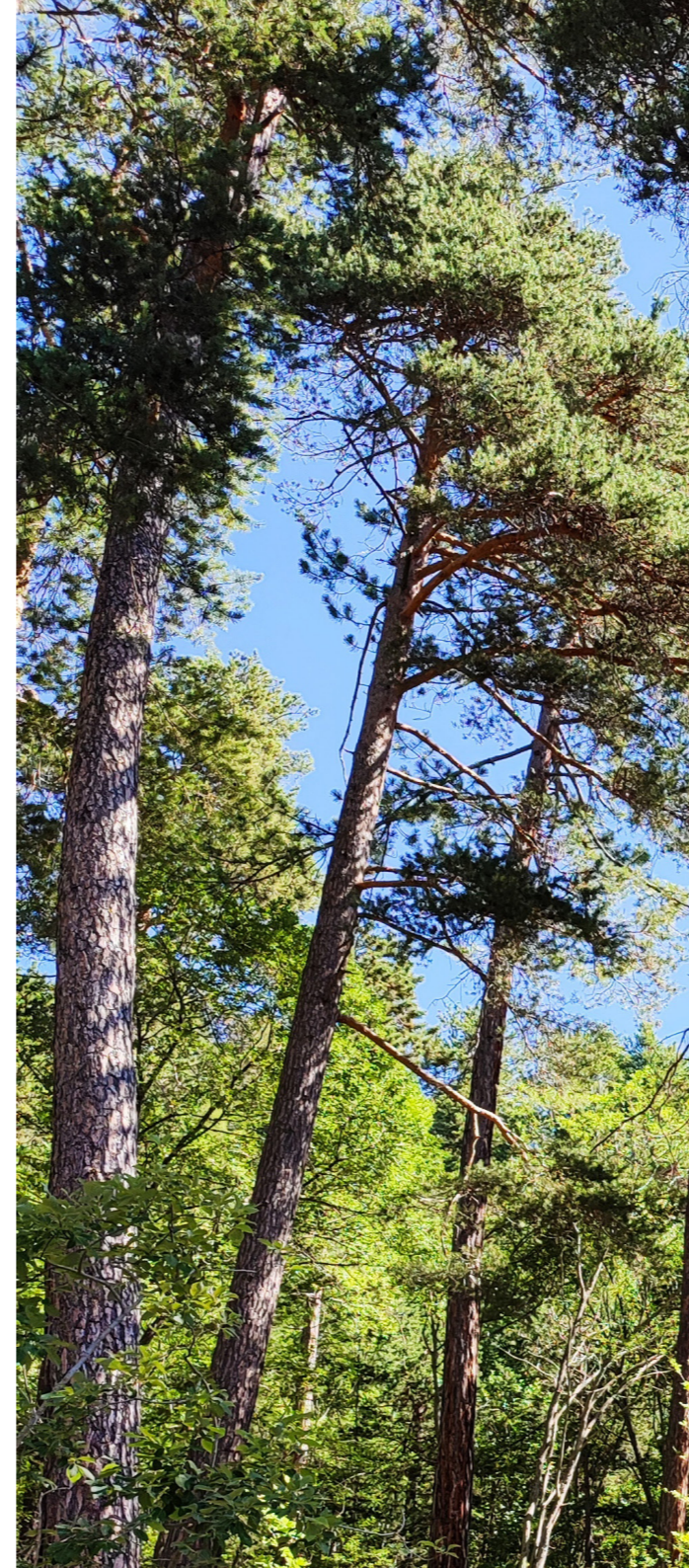
Que faire dans mes pins sylvestres et pour quel devenir ?

Présentation des différents traitements sylvicoles sur des peuplements de pins sylvestres.

29/11/2022 à Nice

Elus, maîtrisez la commercialisation de vos bois !

Présentation des différents modes de vente possibles en fonction des attentes des communes.

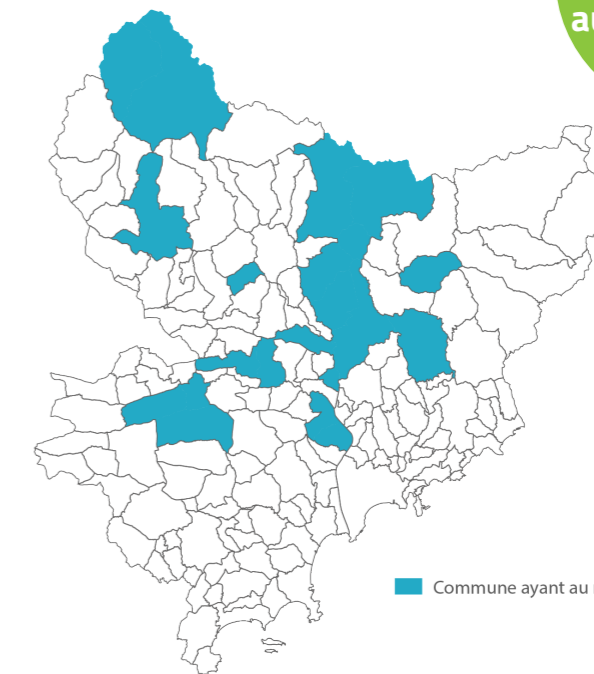


REFONTE DE NOTRE OFFRE DE FORMATION

Dans une dynamique d'amélioration continue, les Communes forestières travaillent à la refonte des modules de formation afin d'améliorer la transmission des compétences aux élus.

Ainsi, dès 2023, les sessions proposées comprendront plus de visites, retours d'expérience, exemples de réalisation... pour répondre aux attentes des participants.

Afin d'améliorer la visibilité de l'offre de formation, un calendrier annuel 2023 a été communiqué aux communes.



21 communes représentées aux formations



VOTRE CONTACT SUR LA COMMUNICATION ET LA FORMATION DES ÉLUS

Laura CHANTOIN
07 57 08 16 22

laura.chantoin@communesforestieres.org

■ Commune ayant au moins participé à un événement

UN FORMAT DE TRAVAIL CONVIVIAL

En 2022, pour la première année, les Communes forestières ont organisé "les Communes forestières à la rencontre des élus" sur les communes de Roure, Breil-sur-Roya, Puget-Théniers et Grasse.



Ces petits déjeuners permettent aux élus d'exprimer leurs besoins, leurs attentes et poser leurs questions, dans un cadre convivial.

Ce format a rencontré un franc succès avec 40 participants. Il permet également aux Communes forestières d'identifier les communes qui ont besoin d'un accompagnement individuel.

ZOOM



CALENDRIER DES FORMATIONS

Le calendrier des formations est disponible sur notre site internet en suivant le QR Code.



Intégrons la forêt dans le développement des territoires !

Chiffres clés 2022

- ✓ 3 territoires mobilisés sur les questions forestières
- ✓ 49 communes concernées

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES TERRITOIRES

Les Communes forestières proposent un appui politique, technique et financier aux territoires qui souhaitent adopter des stratégies forestières territoriales.

Dans ce cadre, les Communes forestières ont accompagné les territoires :

- du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur dans l'élaboration de sa charte forestière de territoire,
- la Communauté de Communes des Alpes d'Azur a été sensibilisée sur les enjeux forestiers de son territoire,
- la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'élaboration de son Schéma de cohérence territorial et son Plan Climat Air Energie Territorial.



MISE EN RÉSEAU DES TERRITOIRES

Les Communes forestières animent les réseaux régionaux des stratégies forestières de territoires. Cette année, la Rencontre régionale a porté sur le thème des stratégies forestières face au changement climatique. Le réseau des techniciens s'est réuni deux fois sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt "câble", sur l'état d'avancement des chartes forestières et des financements avec de nombreux territoires présents.

En septembre, les Communes forestières ont organisé le déplacement d'une dizaine d'élus aux Rencontres nationales des territoires forestiers à Figeac qui avaient pour thématique " Élus, forêts, bois, changement climatique : quelles solutions pour aujourd'hui et pour demain?"

PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX FORESTIERS DANS LES DOCUMENTS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS (CASA)

Deux documents en un ! Un Schéma de cohérence territorial valant un Plan climat air énergie territorial est une possibilité réglementaire que la CASA a saisi pour intégrer davantage les enjeux de transitions écologique et énergétique dans l'aménagement du territoire. Les Communes forestières ont participé à la réunion de lancement en 2021 et accompagné le territoire pour prendre en compte la forêt et ses enjeux dans le diagnostic et la stratégie associés.

Ces outils de planification sont des démarches transversales permettant de mettre en cohérence les projets d'urbanisme dans un objectif de développement durable. Le territoire a tout intérêt à s'appuyer sur la forêt et la valorisation de la ressource bois afin de concilier développement et aménagement durable du territoire. Fin 2022, la concertation s'est déployée sur le territoire dans le cadre de la stratégie CASA 2040.



Le programme "la forêt fait école" prochainement mis en oeuvre dans le département !



VOTRE CONTACT SUR LES POLITIQUES TERRITORIALES

Maylis PORTE
06 48 33 68 73

maylis.porte@communesforestieres.org

NOTRE STRATÉGIE

Faire émerger à l'échelle des territoires des stratégies de valorisation et de préservation des espaces forestiers au bénéfice d'un développement local durable.

NOS PARTENAIRES

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Communautés de communes, Parcs Naturels Régionaux, Métropole

[La Charte forestière du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur]

Les Communes forestières ont accompagné le Parc dans l'élaboration de sa charte forestière. Après la réalisation d'un diagnostic et la formulation des enjeux forestiers, une stratégie et un programme d'actions ont été élaborés :

- Identifier et suivre les différents potentiels des espaces forestiers
- Accompagner les propriétaires dans la connaissance/valorisation de leur forêt
- Accompagner l'intégration de pratiques sylvicoles en faveur de la résilience et de l'adaptation des écosystèmes
- Adapter et accompagner la consommation locale en bois
- Accompagner et structurer les porteurs de projet et entreprises de la filière
- Favoriser un accueil en forêt intégratif de la diversité des enjeux
- Informer et sensibiliser les usagers aux enjeux des écosystèmes forestiers et de la filière bois



ZOOM



[LA FORÊT FAIT ÉCOLE]

Les Communes forestières ont expérimenté la démarche « Dans 1000 communes la forêt fait école » dans 4 communes de la région. Accompagnées par les Communes forestières, les classes en lien avec les élus, définissent un programme d'actions pour découvrir et gérer une parcelle forestière, mise à disposition par la commune. Ce programme sera déployé en 2023, dans le département, en partenariat avec le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

Construisons durablement avec le Bois des Alpes ® !

Chiffres clés 2022

- ✓ 60 bâtiments en région certifiés Bois des Alpes
- ✓ 102 entreprises certifiées dans les Alpes

SENSIBILISATION DES COLLECTIVITÉS À LA PRESCRIPTION EN BOIS DES ALPES

L'action des Communes forestières est basée sur la sensibilisation et l'accompagnement des collectivités dans leur projet de construction en bois locaux.

La certification Bois des Alpes permet de garantir la traçabilité des bois et le respect des normes, notamment sur le séchage. Mise en place en 2012, il s'agit de la seule certification permettant de bénéficier d'un bois local, intégrable dans les marchés publics. Forte de 10 ans d'expérience, les Communes forestières ont accompagné environ 350 porteurs de projet, 60 bâtiments publics ont été construits en région en faisant appel à cette certification.

Dans les Alpes-Maritimes, l'association a fait la promotion de l'utilisation du Bois des Alpes dans les bâtiments lors de la rencontre régionale de la filière bois qui a eu lieu à Valbonne. Un partenariat est en cours de mise en place avec l'Agence 06 afin d'accompagner les communes à prescrire du Bois des Alpes dans leurs marchés publics.



ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS EN BOIS DES ALPES

L'association participe à la prescription et au suivi de bois certifié Bois des Alpes dans les projets des collectivités. Son intervention permet de mobiliser les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvre au démarrage du projet, et de faciliter l'intégration du Bois des Alpes tout au long de son déroulement.

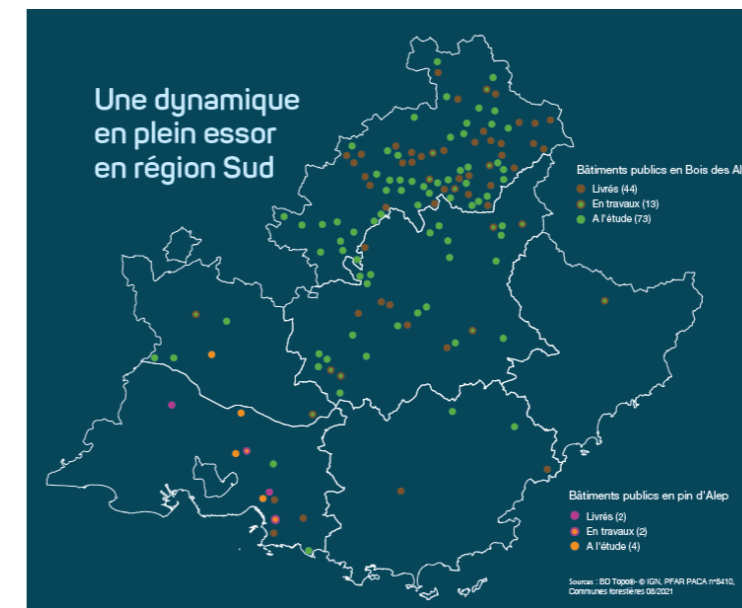
En 2022, 1 commune a été accompagnée et plusieurs projets de l'Agence 06 ont été suivis.



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES PROJETS EN BOIS DES ALPES

Les Communes forestières proposent une analyse des Retombées Territoriales sur les projets en Bois des Alpes. Cette analyse permet d'évaluer l'impact du choix du bois local en termes de retombées économiques, de création d'emplois et de limitation des gaz à effet de serre.

Testez dès maintenant votre projet ! →
ou rendez-vous sur <https://art.fncofor.fr/>



[APPROVISIONNEMENT EN BOIS]



Comme pour beaucoup de matériaux, le marché du bois (approvisionnement et prix) a connu des difficultés post-Covid, mais en fin d'année 2022, la situation revenait à la normale.

Choisir Bois des Alpes, c'est faire appel à du bois local et soutenir la filière !



VOTRE CONTACT SUR LA CONSTRUCTION EN BOIS

Camille BERTIER
07 57 45 63 23

camille.bertier@communesforestieres.org



ZOOM [BONIFICATION DETR] UNE AIDE POUR LES COMMUNES RURALES



En 2022, les Communes forestières se sont mobilisées afin que les communes puissent bénéficier d'un bonus de 10 % de la DETR en 2023 si elles intègrent du bois certifié Bois des Alpes dans leur projet. L'association fait la promotion du dispositif auprès des collectivités.

Le bois, énergie refuge en temps de crise énergétique !

Chiffres clés 2022

- ✓ 31 chaufferies en fonctionnement
- ✓ 5 800 tonnes de plaquettes forestières

7 fournisseurs adhérents à la Charte Qualité Bois Déchiqueté

GARANTIR L'APPROVISIONNEMENT DE QUALITÉ DES CHAUDIÈRES BOIS

L'augmentation générale de la demande en bois et la flambée des prix sur l'énergie ont touché de manière maîtrisée la filière bois énergie. Les Communes forestières ont apporté un appui aux fournisseurs du département pour améliorer la qualité de leur combustible, structurer et fiabiliser leur approvisionnement en bois.

7 fournisseurs de la région sont engagés dans la Charte Qualité Bois Déchiqueté animée par les Communes forestières. **20 contrôles sur la qualité de la plaquette forestière ont été réalisés dans ce cadre ou à la demande des maîtres d'ouvrage de chaufferies.**



POURUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CHAUDIÈRES BOIS ET RÉSEAUX DE CHALEUR

Le bois énergie reste l'énergie la moins cher du marché et permet de développer un tissu d'entreprises de la région en valorisant une ressource locale, renouvelable. Le Département des Alpes-Maritimes anime un Contrat de développement des énergies thermiques renouvelables avec des financements attractifs de l'ADEME pour l'investissement dans des chaudières et réseaux de chaleur bois énergie, complété par les aides de la Région. Les Communes forestières font la promotion de ces financements et interviennent en partenariat avec le Département et l'Agence O6 sur ce sujet.



SUIVI DE LA FILIÈRE

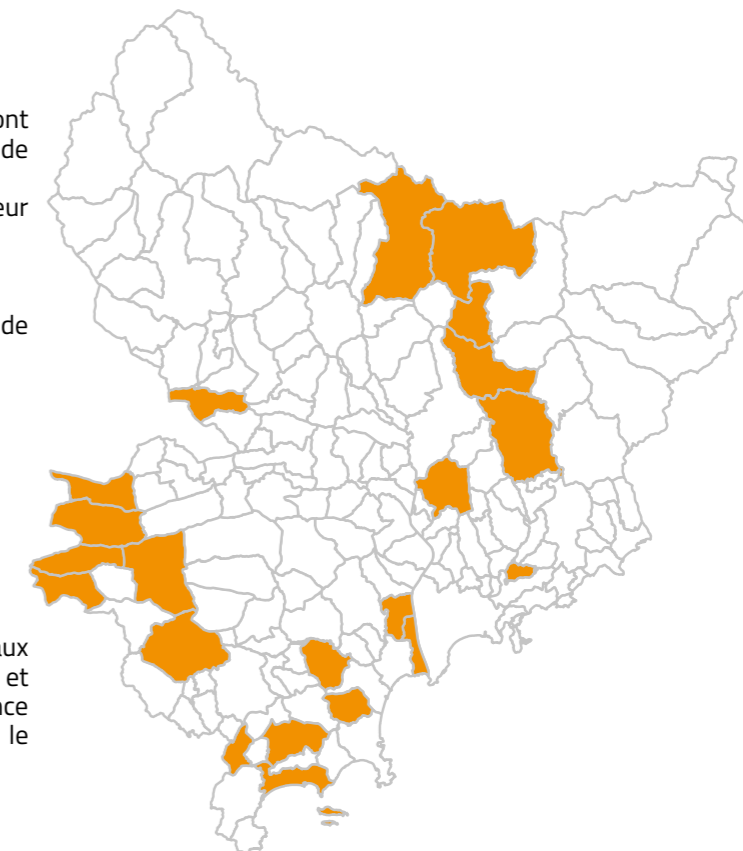
Les Communes forestières ont accompagné les maîtres d'ouvrage de chaufferie concernant :

- le suivi et la maintenance de leur chaufferie bois
- l'amélioration des rendements via des échanges,
- la mise en place des bilans de saison de chauffe...

Les communes de Lucéram et Puget ont été accompagnées dans ce cadre.

L'association propose aux maîtres d'ouvrage dont les chaufferies rencontrent des difficultés, la réalisation d'audits par un bureau d'études externe.

Ce suivi a permis de contribuer aux démarches territoriales telles les SCOT et les PCAET afin de faire valoir l'importance de s'appuyer sur la filière pour le développement des territoires.



Communes ayant au moins une chaufferie bois en fonctionnement



VOTRE CONTACT POUR LE SUIVI DE VOTRE CHAUFFERIE

Thomas ORTIS
06 73 90 26 96

thomas.ortis@communesforestieres.org



VOTRE CONTACT POUR L'APPROVISIONNEMENT BOIS ÉNERGIE

Pascaline BRIEN
07 57 51 13 28

pascaline.brien@communesforestieres.org

VESUBIA BOIS ÉNERGIE - LA RELANCE !

L'entreprise Vésuvia Bois Energie implantée à St-Martin-Vésubie avait eu des difficultés à relancer son activité suite à la tempête Alex (2020). Elle a été reprise à l'automne 2022. Le rachat de l'entreprise n'entraîne pas de modification de son activité : Vésuvia Bois Energie produit de la plaquette forestière à destination des petites et moyennes chaufferies. L'entreprise est à présent adhérente à la Charte Qualité Bois Déchiqueté. Cette adhésion lui permet de bénéficier d'un accompagnement pour améliorer la qualité de sa plaquette. La reprise de cette activité vient sécuriser l'approvisionnement des chaufferies sur le département des Alpes-Maritimes.

ZOOM



[LE LYCÉE VALDEBLORE] IMPLIQUÉ DANS LE SUIVI DE SA CHAUFFERIE BOIS

La chaudière bois permet au maître d'ouvrage d'économiser près de 75 000 € TTC d'achat de combustible par rapport à l'appoint gaz propane en chaufferie. Les économies réalisées sont d'autant plus importantes que la chaufferie tourne à 95% avec le combustible bois. Ce fonctionnement optimal évite le rejet dans l'atmosphère de près de 210 tonnes de CO2 (grâce à la substitution du propane).

ENSEMBLE, PROTÉGEONS
ET VALORISONS NOS FORÊTS COMMUNALES.

ADHÉREZ AUX COMMUNES FORESTIÈRES !

Des maires unis pour la forêt et le bois local



**COMMUNES
FORESTIERES**

ALPES-MARITIMES

Immeuble Nice Leader - Bât. Ariane 7e étage - 27 bd

Paul Montel • 06200 Nice

Tél. 04 97 18 69 19

www.communesforestieres-paca.org

Crédits photos : Communes forestières, ONF, Elodie Daguin,

Ministère Écologie Énergie Territoire

Réalisation : Communes forestières

Réalisé avec le soutien de



UNION EUROPÉENNE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

